

# Caisse de pensions Novartis 1

## Ajustement du taux de conversion 2022

### Foire aux questions (FAQ)

- J'ai lu que les comptes de retraite des assurés sont crédités de dépôts compensatoires, sur la base de la «Règle des 60». Qu'est-ce que cela signifie ?

Ajoutez votre âge au 1er janvier 2022 au nombre d'années de service dans votre emploi actuel. Si le total s'élève à 60 points ou plus, vous recevrez le dépôt de compensation maximum. Si votre score est inférieur à 60, il y aura une réduction de 5 % pour chaque point inférieur à 60, donc si votre score est inférieur ou égal à 40, vous ne recevrez aucun crédit.

- Comment, exactement, le dépôt d'indemnisation (maximum) est-il calculé ?

Pour chaque assuré concerné par l'adaptation du taux de conversion, les prestations de retraite antérieures et nouvelles qui seront expectées à 65 ans sont comparées individuellement (sur la base du barème de cotisation "standard" et d'un taux d'intérêt prévisionnel de 2,0 %).

La différence de rente est alors capitalisée. Le capital qui en résulte correspond à la valeur imputée du dépôt de compensation nécessaire pour maintenir le niveau prévu des prestations de retraite à l'âge de 65 ans. Ce dernier montant est discounté à sa valeur au moment de l'ajustement du régime au 1er janvier 2022 et converti en une annuité de 5 ans.

En résumé, la cotisation compensatoire sur le compte de retraite individuel d'un assuré est égale à la valeur actualisée en capital requise de la différence de pension attendue à 65 ans en vertu de l'ancien (5,35 %) et du nouveau taux de conversion (5,0 %).

- À propos du dépôt de compensation: sera-t-il crédité d'un seul coup sur les comptes de retraite des assurés éligibles?

Non, la contribution sera créditée par étapes sur une période de 5 ans, le 1er janvier de chaque année.

- J'ai choisi le barème de cotisation «Standard Plus» et je paie donc 2 % de cotisations en plus. Cela a-t-il une incidence sur le dépôt de compensation ?

Le dépôt compensatoire est calculé sur la base du barème de cotisation «Standard». Par conséquent, l'effet futur d'un barème de cotisation plus élevé - ou plus bas - est exclu.

- J'envisage de faire une contribution volontaire d'achat en 2021, cela augmentera-t-il mon dépôt de compensation?

Les cotisations volontaires d'achat que vous effectuez entre le 25 janvier 2021 et la date d'entrée en vigueur de l'ajustement augmenteront le solde de votre compte de retraite, mais ne seront pas prises en compte pour le calcul de votre dépôt d'indemnisation.

- Si je quitte le fonds de pension avant la retraite, puis-je emporter le dépôt de compensation?

Le dépôt de compensation est versé sur une période de cinq ans, échelonnée au début de chaque année, pour la première fois en janvier 2022 et aussi longtemps que la relation de travail existe en Suisse.

Si vous quittez le fonds de pension, les annuités qui n'ont pas encore été créditées seront en principe caduques.

Toutefois, si vous prenez votre retraite pendant cette période de transition de cinq ans (ou en cas d'invalidité ou de décès), les annuités restantes seront déposées immédiatement.

- Les nouveaux employés qui rejoindront l'entreprise à partir de janvier 2022 bénéficieront-ils également des mesures de compensation ?

Les nouveaux arrivants bénéficieront également des cotisations d'épargne plus élevées, dont Novartis versera deux fois plus que l'assuré.

Toutefois, contrairement aux associés existants, ils ne recevront pas de contribution compensatoire. Leurs futures prestations de retraite dépendront donc du montant des prestations de libre passage qu'ils apportent avec eux des régimes de retraite antérieurs.

- Quelle proportion des contributions totales sera payée par l'entreprise?

Le mode de financement reste basé sur un ratio de 2:1 des cotisations de l'employeur et des employés (exception: plan d'épargne 1:1).

Novartis couvre ainsi environ deux tiers des contributions totales, dans la mesure où le barème de contribution «Standard» est choisi.